Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales

(liste indicative d'informations à fournir)

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée (ex pour les PLU : élaboration, révision, DP ou DUP)	Type de document (ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)	Territoire concerné
Modification	PLU COMMUNAL	SAINT PIERRE D'ENTREMONT 73

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU	ou PLUi
Date de débat du PADD	
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable (compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)	
Courriel	f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1.Caractéristiques générales du territoire					
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	SAINT PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE				
Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de la population)	410 HABITANTS				
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique					
Superficie du territoire	1843 HA				

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? <u>Annexe</u> : la délibération engageant la procédure

- Correction d'erreurs matérielles et d'incohérences sur certaines zones classées en zone Naturelle au PLU de Saint Pierre d'Entremont, classement justifié dans le rapport de présentation par un boisement, alors que ces tènements sont paturés.

- -Les secteurs concernés sont : Le Bournant, Ferney, Bazinière, Combettes, Pré Berge, Berlottet, Pierre Feu, La Tronche et Au Pin.
- Correction de l'erreur matérielle au lieudit La PLattière : bâtiment d'exploitation existant classé en zone As,où la création et l'extension de bâtiments d'exploitation sont interdits, alors que le rapport de présentation prévoit la possibilité pour les bâtiments d'exploitation de s'étendre.
- Mise à jour de l'emplacement réservé n°13 à Plan Champ
- Mise à jour de la zone AU au Téchet
- Correction mineures au règlement concernant les toitures (permettre l'utilisation de l'essendole (tuile de bois) dans tous les secteurs, car c'est un matériau traditionnel, permettre l'utilisation de tôle bac acier dans les zones A, afin de simplifier la construction des bâtiments agricoles et enfin supprimer les

exigences en matière de dimension des fenêtres de toit).

2 2	O 11				-1	1	0
.)).	Onenes	SONT SES	grandes	orientations	а	'aménagement	-
•.•.	V arenes	DOIL DE	Similares	OTTOTICE	•	will cling cliffelit	

<u>Annexe :</u> pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de
l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ? *Annexes* :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;
- Correction d'erreurs matérielles et d'incohérences sur certaines zones classées en zone Naturelle au Plu de Saint Pierre d'Entremont, classement justifié dans le rapport de présentation par un boisement, alors que ces tènements sont paturés. Les secteurs concernés sont : Le Bournant, Ferney, Bazinière, Combettes, Pré Berge, Berlottet, Pierre Feu, La Tronche et Au Pin.
- Correction de l'erreur matérielle au lieudit La PLattière : bâtiment d'exploitation existant classé en zone As, où la création et l'extension de bâtiments d'exploitation sont interdits, alors que le rapport de présentation prévoit la possibilité pour les bâtiments d'exploitation de s'étendre.

- Mise à jour de l'emplacement réservé n°13 à Plan Champ
- Mise à jour de la zone AU au Téchet
- Correction mineures au règlement concernant les toitures

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concern	né par		
- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	OUI		
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés :	NON		
Léman, Bourget, Annecy)?	IVOIV		
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle?	NON		
- un SCoT, un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ?	NON		
ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les			
dispositions de la <u>loi « Grenelle 2</u> » ?			
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE? Si oui,	OUI SDAGE rhône		
le(s)quel(s)?	Méditerrannée		

3.7. <u>Si</u> le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui, le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale cf p 148 à 150 du rapport de présentation

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace e	t maîtrise de l'étalement urbain
Quels sont les objectifs de cette	Les objectifs en matière de maitrise de
procédure en matière de maîtrise de la	la consommation d'espace restent inchang
consommation d'espaces ?	par rapport au projet initial du PLU

4.1. Gestion économe de l'espace e	t maîtrise de l'étalement urbain
Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Cette procedure ne vise pas à modifier les objectifs de maitrise de la consommation d'espace.
Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?	
Sur quelles perspectives de développement (démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ? Le projet a-t-il pour conséquence d'ouv oui / non? Si oui : Quelle est approximativement la superficie consommée ?	rir à l'urbanisation certaines parties du territoire :
Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne) ont été préalablement examinées ?	
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements).	

4.2. Milieux naturels et h	oiodiv	versit	é
Le document est-il concerné,			Si oui, lesquel(le)s?
sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?	x		Zone de Protection Spéciale Désignée Avant Pays Savoyard- Arrétéele 06/04/2006
			Aucune orientation de la modification à proximité de ces zones
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		Х	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional?	Х		La totalité des orientations décrites dans la modification ci-dessus sont dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Chartreuse
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?	Х		Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse Gorges du Guiers Vif et de l'Echaillon Tuffière des Carneret Le projet de modification ne concerne pas ces secteurs
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		х	pas des secondos
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA)?		Х	
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général)? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR?	х		Zone humide Les Vincents Aucune orientation située dans le périmètre de cette zone

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti					
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :		Non			
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique)?	х		Chapelle des Milles Martyrs- Tournerie de bois de Saint Même- St Pierre d'Entremont Isère Les modifications suivantes sont situées à proximité de ces site: modification règlement sur les toitures, passage zone U au Téchet et réduction ER 13	AU	
Site classé ou projet de site classé ?	Х		Cascades et grottes du Guiers Vif Le projet de modification n'est pas situé à proximité de ce site		
Site inscrit ou projet de site inscrit ?	Х	Le p	ces du Guiers et Partie du Cirque de Sain rojet de modification n'est pas situé à imité de ce site	ıt Mé	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (<u>ZPPAUP</u>) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		Х			
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		Х			
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		Х			
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA)?	х		Charte du Parc Naturel Régional		

4.4. Ressource en eau			
Captages: Le projet est-il	Oui	Non	Si oui, précisez lesquel(le)s ?
concerné par un(e) (ou			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces
plusieurs):			zones ou à proximité immédiate de ces zones par la
			procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection			
(immédiat, rapprochée,			
éloignée) d'un captage			
d'eau destiné à			
l'alimentation humaine?			
Captages::	Oui	Non	Si oui, précisez lesquel(le)s ?

4.4. Ressource en eau						
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?			
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2?		Х				
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		Х				
Usages:	Oui	Non	Si oui, précisez			
Les ressources en eau sont- elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?		х	Interconnexions et procédures de protection programmées par le SYndicat des eaux du Th suite au Schéma directeur d'eau potable de			
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		Х				
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		Х				
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	Х					

4.5. Sols et sous-sol, déchets				
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces	
de son territoire ou à			secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?	
proximité immédiate,				
par un(e) (ou plusieurs):				
Sites et sols pollués ou				
potentiellement				
pollués (base de données		Х		
BASOL)?				

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
		Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces	
		secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?	
	X		
	×		
	21		
	X		
		Oui Non	

4.6. Risques et nuisances				
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les	
de son territoire ou à			secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?	
proximité immédiate,				
par un(e) (ou plusieurs):				
Risques ou aléas				
naturels (inondations,			Inondation par crue de terrain,	
mouvement de terrain,	x		glissement de terrain, ruissellement	
avalanche, feu de forêts),			sur versant	
industriels, technologiques,			La modification ne vise pas à ouvrir	
miniers connus ?			de secteurs à l'urbanisation	
Plans de prévention des				
risques (naturels,				
technologiques, miniers)		Х		
approuvés ou en				
cours d'élaboration ?				
Nuisances connues				
(sonores, lumineuses,				
vibratoires, olfactives) ou				
projets susceptibles		X		
d'entraîner de telles				
nuisances ?				
Plan d'exposition au bruit,				
plan de gêne sonore ou				
arrêtés préfectoraux relatifs				
au bruit des		X		
infrastructures?				

4.7. Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :		Non	Si oui, lesquel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Х	
Enjeux spécifiques relevés par le <u>schéma régional du</u> <u>climat, de l'air et de</u> <u>l'énergie</u> (SRCAE) ?		Х	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Х	

5. Éléments complémentaires					
que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (facultatif)					

6. Annexes (rappel)

Pour les élaboration ou révision de PLU	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu	
ou PLUi ou de carte communale	par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de	
	l'établissement public de coopération	
	intercommunale compétent en matière de PLU	
	Si le territoire est actuellement couvert par un	
	document d'urbanisme, le règlement graphique	
	(plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Le cas échéant, une première version du projet de	
	règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion	$\mathbb{I}_{\!\!\!\!\times}$
conjoint et les déclarations de projet ou	d'examen conjoint	
DUP impactant un POS ou un PLU		
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	X